

# DÉCLARATION

## Suspendre les négociations de l'Union Européenne avec le Pérou et la Colombie: Un frein à l'injustice et l'inégalité

Entre le 21 et le 25 septembre se réalisera, à Bruxelles, une nouvelle ronde de négociation entre les pays de la Communauté Andine (CAN), le Pérou et la Colombie, et l'Union Européenne. Cette négociation aura lieu malgré le fait que les autres membres de la CAN, l'Équateur et la Bolivie, aient décidé de ne pas accepter l'option du traité de libre échange (TLC pour ses initiales en espagnol) et qu'il soit évident que l'obstination de l'UE, du Pérou et de la Colombie à poursuivre ce type de négociations rend plus aigüe encore la crise du processus d'intégration andin, tout en garantissant aucunement le développement durable de nos peuples.

Dans ce contexte, nous, organisations de société civile andine et européenne, voulons exprimer notre préoccupation en ce qui concerne ce processus et ses impacts potentiels:

1. La crise économique mondiale a remis en question le paradigme du "libre échange" et tout le système économique international fondé sur la prédominance du capital financier et les intérêts des multinationales, ce qui a conduit à une catastrophe énergétique, alimentaire et climatique. Les Traités de libre échange, au sujet desquels les gouvernements du Pérou, de la Colombie et de l'UE persistent, bloquent les capacités des pays andins à promouvoir des politiques nationales de développement au bénéfice de la majorité de leurs habitants.

2. D'un accord d'association à un traité de libre échange. Au cours du processus de négociation, la Commission européenne et les gouvernements du Pérou et de la Colombie ont abandonné la discussion des "piliers" du dialogue politique et coopération pour négocier un traité de libre échange typique ajouté à la pression exercée par la CE afin que soit obtenu un traité ayant pour objectif l'inclusion des thèmes de Singapour, c'est-à-dire le degré le plus important de libéralisation des services et des achats publics, ainsi que l'accord sur des thèmes comme l'investissement, la propriété intellectuelle et les politiques de concurrence. Les propositions des gouvernements de la Bolivie et de l'Équateur, qui recherchent la promotion du "commerce équitable", des "accords commerciaux pour le développement" et le dépassement des asymétries, ont été rejetées par l'UE sans même prendre la peine d'y répondre, et ignorées par les gouvernements du Pérou et de la Colombie du fait de leur détachement du dogme du libre échange.

3. La négociation bilatérale de ce traité de libre échange aggrave les tensions qui existent au sein de la CAN, et pourraient affecter l'avancée du processus d'intégration andin. Ceci met en évidence le manque de cohérence de l'UE dans son discours d'appui aux processus d'intégration régionale et au développement durable des pays andins. Le fait que les gouvernements du Pérou et de la Colombie aient promu et accepté ce caractère bilatéral a accentué les différences entre les gouvernements de la région, aggravant les frictions déjà existantes entre les membres du bloc. Tout cela, au lieu de renforcer le processus d'intégration andin qui pourrait aider les pays à conjurer les multiples effets de la crise et à promouvoir un développement durable, augmente les tensions et les risques de fracture au sein de la CAN.

4. Libéraliser l'accès aux ressources naturelles et aux secteurs stratégiques de l'économie limite les possibilités de développement et affecte la souveraineté des États. Les ressources naturelles, la biodiversité, les savoirs ancestraux, les services publics, les sources d'eau potable et les ressources minières et énergétiques de la région andine ont été élevés au rang d'objectif par les entreprises multinationales d'Europe ou des États-Unis, qui se verraient encore plus avantagées par la signature de ce traité. Mettre ces secteurs, stratégiques pour le développement des pays, au service des desseins lucratifs de telles entreprises s'oppose aux intérêts nationaux des pays andins, renforçant par la même occasion la prédominance des politiques néolibérales.

5. Le traité de libre échange avec l'UE pourrait également accentuer l'exclusion et les conflits sociaux au sein de la région andine. Les événements récents dans la région ont démontré le côté pervers de ces traités et la justification des luttes sociales contre la commercialisation des ressources naturelles, mais ont également placé au cœur du débat la manière dont les traités de libre échange impliquent le dépouillement de territoires entiers et la violation des droits de l'homme. Les peuples indigènes andins n'ont, non seulement, pas été consultés comme le prévoit l'accord 169 de l'Organisation Internationale du Travail, mais ont subi la criminalisation de leurs protestations. De même, il n'a pas été tenu compte des recommandations sur les effets des accords commerciaux sur les femmes, qu'elles soient issues du Comité pour l'Élimination de la Discrimination contre la Femme (CEDAW) ou du Parlement européen. Les études d'impact effectuées dans les pays où ces traités se sont mis en place révèlent l'augmentation de la dépendance aux exportations de produits bruts – avec les conséquences que cela implique pour la sécurité et la souveraineté alimentaire – et augmentation des prix des médicaments – affectant ainsi l'accès à la santé des populations locales – ainsi que la surexploitation de la main d'œuvre, particulièrement féminine. Avec le traité de libre échange, et la croissance de l'industrie des hydrocarbures et minière, on pourrait rapidement voir s'exacerber les conflits internes, qui ont déjà été observés dans certaines zones, entre les gouvernements partisans de la favorisation de l'investissement étranger dans les industries d'extraction et les populations locales.

6. Quid de la défense des droits de l'Homme? Malgré l'existence de sérieuses interrogations au sujet du respect des droits de l'Homme dans la région, et en dépit du fait que l'UE soit sensée promouvoir la “clause démocratique” dans ses négociations commerciales, les dénonciations de violations des droits de l'Homme et des libertés publiques au Pérou et en Colombie n'ont pas reçu la moindre attention durant le processus, malgré leurs effets pervers sur le renforcement de la démocratie. Finalement, des sujets d'intérêt public et au caractère urgent comme la reconnaissance du droit des travailleurs migrants et de leurs familles dans l'UE ont été mis de côté dans les négociations malgré leur caractère prioritaire pour tous les pays andins.

7. Il n'existe aucun mécanisme de participation effective de la société civile: Depuis l'amorce des négociations, des mouvements et organisations sociales andins et européens ont proposé l'exclusion des thèmes qui affectent directement le respect des droits des populations qui n'ont pas été prises en compte. D'autres ont mis en exergue la nécessité d'offrir à la clause démocratique un véritable caractère inclusif. De même, des appels à la création de mécanismes efficaces permettant la participation de la société civile ainsi qu'à l'arrêt des négociations tant que des études d'impact n'auront pas été menées à bien ont été effectués. Malgré tout, la capacité de proposition s'est révélée inutile et l'UE et les gouvernements du Pérou et de la Colombie ont continué à négocier dans le dos des citoyens sans qu'il existe des mécanismes d'inclusion des propositions et de la participation des organisations de la société civile.

8. Les recommandations ne sont pas recueillies, pas plus que ne sont pris en compte les

résultats de l'Étude d'Impact réalisée préalablement: Les mécanismes d'élaboration et de socialisation de cette étude d'impact et de durabilité de l'accord, mandaté par la propre Commission européenne, ont été particulièrement précaires et ce n'est qu'une fois que les négociations touchent à leur terme que sont, à peine, recueillies les opinions nées de ces résultats ce qui privera ce processus de l'influence qu'il devrait avoir sur les résultats des dites négociations. D'autre part, ces mêmes résultats avertissent que les bénéfices économiques de la libéralisation du commerce entre ces deux régions ne seront pas équitables.

Pour autant, dans le contexte de crise économique internationale et l'impact réel que les négociations du Pérou et de la Colombie avec l'UE sont en train de produire sur le processus d'intégration andin, les organisations, ci-après signataires, demandons:

- Dans ces conditions de remise en cause des règles économiques, du commerce et des finances mondiales, de crise du processus d'intégration andin, de violations des droits de l'Homme, de l'exclusion des propositions alternatives, de graves menaces sur la capacité des États à promouvoir le développement, les négociations du traité de libre échange doivent être suspendues.
- Il est impératif d'opérer un profond remaniement des relations économiques et politiques de l'UE avec la région andine, vers la recherche d'une relation et d'accords économiques et commerciaux qui bénéficient aux populations et en maintiennent pas une situation manifestement injuste et inégalitaire. Cette nouvelle relation en peut pas être fondée sur le libre échange mais, au contraire, doit être abordée sur le plan de la primauté de vue des accords et traités internationaux se référant aux droits de l'Homme, des peuples et de l'environnement.
- Ce refondement doit prendre en compte une série de propositions alternatives élaborées par les différentes organisations et réseaux de la société civile qui, tant dans la région andine qu'en Europe, sont allé en développant de nouveaux cheminements pour renforcer l'intégration régionale non soumise aux traités de libre échange, c'est-à-dire, une intégration des peuples.

Lima, 15 septembre 2009. Bruxelles, 25 de septembre 2009.